RioTinto

QIT Madagascar Minerals (QMM)

Rio Tinto est un leader international de l'industrie minière. QMM est membre du Groupe Rio Tinto. L'Etat Malagasy, représenté par l'Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS) détient 20% des actions.

Accord du 21 mai 2022

Contexte

A titre de rappel, suite à de fortes tensions sociales qui ont abouti à des barrages sur l'axe Fort Dauphin – Mandena, un accord a été signé entre les représentants du gouvernement, les manifestants et les représentants de QMM le samedi 21 mai 2022. Dans le cadre de cet accord, des engagements ont été pris par chaque partie prenante concernée.

Engagements de QMM réalisés à date

- Deux distributions d'aides alimentaires d'urgence (7725 ménages)
- Fin de la réception des doléances
- Vérification des ayants-droits
- Alignement avec les autorités sur le mécanisme de gestion des doléances et les critères d'éligibilité* (cf en annexe de cette note)

- Validation du plan d'action pour la gestion des doléances avec la région
- Communication média conjointe et régulière à travers le gouvernorat sur l'avancement du processus.
- Communication sur le processus de traitement des doléances et des voies de recours (focus group …)

Gestion des doléances

Le nombre total de doléances s'élève à 8778. Ces doléances concernent les usufruitiers, les pêcheurs et les occupants dans 3 localités, à savoir Ampasy Nahampoana, Mandromondromotra et Fort-Dauphin.

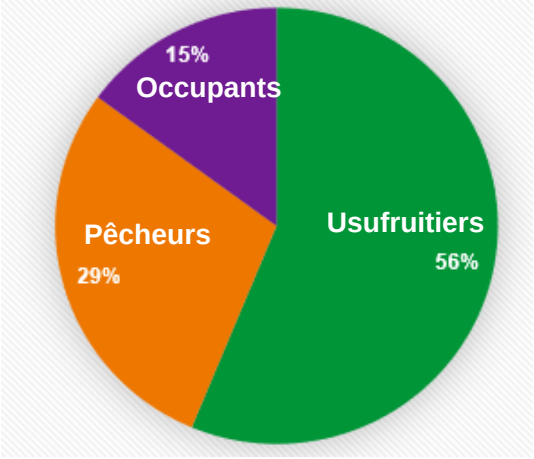

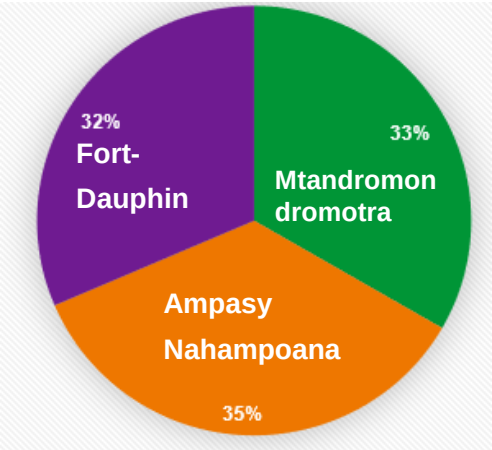

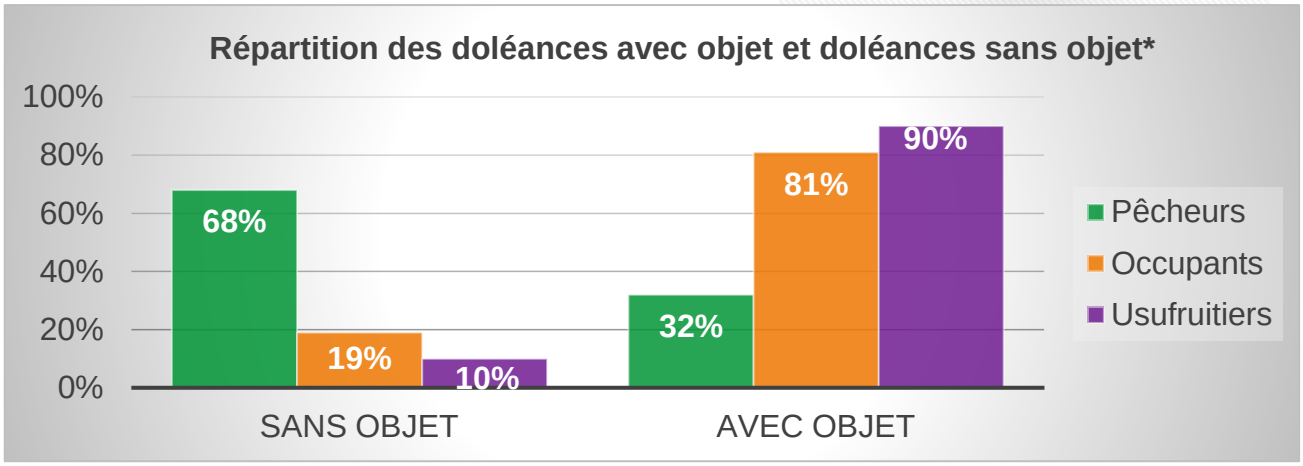

* la seule information dans la doléance est le nom du de la personne

Objets des doléances

Usufruitiers	Pêcheurs	Occupants
▪ Manque de ressources et baisse des captures ▪ Pollution des eaux impactant les activités de pêche ▪ Limite à l'accès aux ressources ▪ Demande d'appui /soutien et de collaboration ▪ Demande d'adhésion de membres aux associations de pêcheurs ▪ Réclamation de part sur l'aide d'urgence	▪ Manque de ressources et baisse des captures ▪ Pollution des eaux impactant les activités de pêche ▪ Limite d'accès aux ressources ▪ Demande d'appui /soutien et de collaboration ▪ Demande d'adhésion de membres des associations de Pêcheurs ▪ Réclamation de parts sur l'aide d'urgence	▪ Exploitation limitée des terrains agricoles ▪ Insuffisance du montant des indemnisations reçues sur les terrains impactés ▪ Réclamation du prix du m2 du terrain à 3000 ar ▪ Métrage des terrains non réalisé ▪ Non paiement des terrains métrés ▪ Non paiement des indemnisations sur les terrains impactés ▪ Perte de la valeur culturelle des terrains

RioTinto

Défis rencontrés

- Gestion des attentes de compensations monétaires automatiques et systématiques
- Promesses de compensations financières sans aucun fondement par certains leaders
- Tensions intra-communautaires liées aux tentatives de manipulation des critères d'éligibilité
- Doléances sans lien avec les responsabilités d'une compagnie privée

Calendrier de mise en œuvre

	30 juin	15 août	16 sept	30 sept
Gestion des doléances	Clôture de réception des doléances	Validation des critères d'éligibilité Début des travaux des commissions pour vérification des ayants-droit	Evaluation participative des besoins dans les Fokontany	Clôture de traitement des doléances
Revue des investissements communautaires				Atelier de revue de programme dans les communes Elaboration de la charte des projets
Communication et engagement avec les communautés				

RioTinto

Annexe Critères d'éligibilité

Usufruitiers

- Vivant en permanence des ressources forestières (tressage, bois, végétation, miel, raty et falafa)
- N'ayant d'autres activités que l'exploitation des ressources naturelles dans la forêt
- Personnes majeures vivant des ressources naturelles dans la forêt
- Habitant en permanence dans les localités situées aux alentours du périmètre minier de Rio Tinto QMM (Mandromondromotra, Ampasy Nahampoana, Fort Dauphin)
- Sont exclues les mineurs encore scolarisés, les fonctionnaires de l'Etat, les employés au sein du secteur privé, les retraités (anciens fonctionnaires ou employés du secteur privé)
- Les éleveurs de zébus seront mis dans une autre catégorie
- Tous les dossiers des ayants-droits doivent impérativement être accompagnés par une copie de la carte d'identité légalisée au niveau des communes

Pêcheurs

- Vivant à 100% des activités de pêche
- N'ayant d'autres activités que la pêche y compris les personnes inscrites dans la liste publiée par la direction régionale de la pêche après vérification suite aux dernières remarques
- Sont exclus ceux qui pratiquent la pêche maritime sauf pour les habitants du fokontany Hovatraha, commune rurale de Mandromondromotra qui feront l'objet d'un tri spécial
- Habitant en permanence dans les localités suivantes : Emanaka, Andrakaraka, Amparihy-Lanirano, Andranokana, Ampasy Nahampoana, Mandromondromotra, Amboanato-Antaninarenina (une partie), Hovatraha
- Etant majeurs (plus de 18 ans) même s'ils n'ont pas de ménages
- Sont exclues les mineurs, les fonctionnaires de l'Etat en exercice, les employés au sein du secteur privé, les retraités (anciens fonctionnaires ou employés du secteur privé)
- Concernant les femmes qui prennent et vendent les poissons d'eaux douce (démarcheuses): leur situation sera étudiée spécialement pour les femmes qui pratiquent ces activités habitant dans les localités susmentionnées et vivent à 100% de ces activités.
- Sont exclues les femmes des pêcheurs.

Occupants traditionnels

- Les terrains situés dans le périmètre minier de QMM, confirmés par la carte
- Tous les dossiers doivent faire l'objet de descente sur terrain même pour le cas des terrains appartenant à l'Etat
- La commission mise en place pour les occupants ne va pas étudier les doléances des personnes sises à Ehoala. Cette situation sera examinée spécialement par la société et l'Etat
- Toutes les doléances concernant le foncier (non mesuré, non compensé) feront l'objet de descente sur terrain pour pouvoir confirmer
- Les personnes ayant encore des doléances après l'évaluation à faire, pourront les adresser à nouveau avec des preuves claires et confirmées, puis au comité d'évaluation respectif de les étudier